

CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 25 MARS 2016
COMPTE RENDU

PRESENTS : M. Pascal PONCET, Mmes Madeleine VEILLAS, Emmanuelle BARLERIN, Clare VERNIN, Urielle GONARD, MM. Bernard MEIER, Daniel CHALOT, Nicolas OSSEDAT, Michel COMPAGNAT,
ABSENTS EXCUSÉS : Dominique VIETTI (procuration à Emmanuelle BARLERIN) Colette MELON (procuration à Madeleine VEILLAS) Nathalie OSSEDAT (procuration donnée à Pascal PONCET), Jean Paul ROYER (procuration donnée à Bernard MEIER), Mickaël DAUSSY
ABSENT : M. Jean-Michel BRISSAY-CHATRE

AFFECTATION RESULTATS 2015 AUX BUDGETS
M14 (commune) et M49 (assainissement t) 2016

Monsieur le Maire et Madeleine Veillas rappellent le vote des comptes administratifs 2015 des budgets assainissement (M49) et commune (m14) lors du dernier conseil.

M49	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
RESULTAT EXERCICE	- 54 907.45	+ 261 388.38
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	85 683.42	
RESULTAT A AFFECTER	+ 30 775.97	

M14	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTAT EXERCICE	148 019.47	- 48 644.10
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	229 504.99	
RESULTAT A AFFECTER	+ 377 524.46	

Aujourd'hui l'assemblée municipale décide, à l'unanimité , l'affectation des résultats comme suit :

AFFECTATION RESULTAT M49 30 775.97 REPORT EN EXPLOITATION (002)

AFFECTATION RESULTAT M14 48 644.10 SECTION INVESTISSEMENT (1068)
328 880.36 REPORT EN FONCTIONNEMENT (002)

VOTE DES QUATRE TAXES

Le conseil municipal décide ,à l'unanimité, de reconduire les taux d'imposition communaux pratiqués en 2015 pour l'année 2016.

Ces taux sont inchangés depuis 2010.

Différentes Taxes	Taux 2015	Taux 2016 votés
Taxe d'habitation	13,91	13.91
Taxe sur le foncier bâti	11,52	11.52
Taxe sur le foncier non bâti	42,38	42.38
CFE	18,66	18.66

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 - M14 / M49

Le conseil municipal adopte à l'unanimité :

1- le budget assainissement équilibré comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	148 483.00	148 483.00
INVESTISSEMENT	337 671.38	337 671.38

2- le budget communal équilibré comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 396 642.36	1 396 642.36
INVESTISSEMENT	431 143.62	431 143.32

TARIFS PISCINE COMMUNALE 2016

Le conseil municipal adopte ,à l'unanimité, les tarifs ci-dessous présentés par Emmanuelle Barlerin pour la piscine pendant la saison 2016 .(du 02 juillet 2016 au 31 août 201).

	RESIDENTS ST JUST EN CHEVALET 2015	2016	RESIDENTS EXTERIEURS À ST JUST EN CHEVALET 2015	2016
ADULTE				
TICKET	4.50	4.50	5.00	5.00
CARNET 10 TICKETS	35.00	35.00	40.00	40.00
CARTE MENSUELLE	45.00	45.00	52.00	52.00
ENFANT - 6 ANS	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
ENFANT (6 - 17 ANS)				
TICKET	3.00	3.00	3.50	3.50
CARNET 10 TICKETS	20.00	20.00	25.00	25.00
CARTE MENSUELLE	36.00	36.00	42.00	42.00
ECOLE, ALSH, ASSOCIATIONS	2.00	2.00	2.00	2.00
ACCOMPAGNATEURS, VISITEURS (sans sac) SUR PELOUSE	3.00	2.00	3.00	2.00
ADULTE 17 H 30 - 20 H 00	3.00	3.00	3.50	3.50
MINI GOLF	2.50	gratuit	2.50	gratuit
BILLET RESERVE AU CAMPEUR CARNET DE 25				50.00

CONVENTION ARMEL - MAIRIE (NETTOYAGE ORGUE)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 5337.00 € à l'association ARMEL pour participer au nettoyage de l'orgue CAVAILLE COLL se trouvant dans l'église.

Cette subvention, correspond, en fait, à la subvention perçue par la commune en provenance de la DRAC Elle est motivée par le fait que l'essentiel du coût des travaux avait été pris en charge par l'association ARMEL elle-même.

S'il fallait passer une convention Mairie / ARMEL, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer cette dernière.

CONVENTION EPORA - CCPU - COMMUNE

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer une convention avec EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes) et la Communauté de Communes du Pays d'Urfé définissant les modalités nécessaires à la bonne conduite de l'installation d'une entreprise sur l'ancien site de scierie "Charpentes Menuiseries Foreziennes" (CMF).

Le Maire indique que cette installation est prévue pour l'automne et que le dossier est en bonne voie. Il convient cependant de rester prudent même si l'affaire s'annonce bien et que les principaux points de blocage sont levés. Il s'agit d'une entreprise qui recyclerait du plastique par un procédé technique performant. Le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une délocalisation mais d'une création. 3 emplois sont prévus d'ici la fin de l'année et une douzaine sous 2 à 3 ans. Tout le site de plus de 2 hectares est concerné.

CONVENTION SIEL - MAIRIE (FIBRE OPTIQUE)

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer une convention de "servitude à passer" entre le SIEL et la commune pour le passage de la fibre optique sur la parcelle communale AC 19 "à Barret".

« ENVELOPPE CANTONALE » / PRESENTATION DES DOSSIERS

Le Mairie rappelle à l'assemblée municipale les dossiers présentés au titre de l'enveloppe départementale de solidarité :

- l'outillage de l'unité technique (grobroyeur, tronçonneuse, pilonneuse, cuve à fuel) *pour 4850.00 € HT*
- l'ordinateur du secrétariat de la mairie *pour 1 357.50 € HT*
- changement de fenêtres logement ex trésorerie *pour 4 975.00 € HT*

AIDE SPECIALE A L INVESTISSEMENT / PRESENTATION DES DOSSIERS

Le conseil municipal décide à l'unanimité de présenter deux dossiers à l'aide spéciale à l'investissement instaurée par la loi de finances 2016, uniquement pour l'exercice 2016 :

- **mise aux normes des établissements publics (accessibilité)** : travaux retenus pour 2016 dans le cadre de l'Ad'AP (école, camping, WC publics)
- **développement d'infrastructure en faveur de la mobilité** : aménagement de la place de la mairie (côté ex-trésorerie) pour faciliter le cheminement des personnes à mobilité réduite à la mairie, la maison de santé provisoire et la poste.

AMENDES DE POLICE / SIGNALISATION ECOLE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de présenter une demande d'aide au titre des amendes de police 2016 pour une signalisation renforcée des abords de l'école publique : (panneaux clignotants, panneaux sécurité enfants ...).

CONSTRUCTION LOCAL DES CHASSEURS

Le Maire fait part à l'assemblée municipale d'une demande de la part de l'ACCA visant à ce que la commune se porte garant du prêt que l'association doit contracter pour la construction de leur local à "La Remise". Il s'agit d'un prêt de 20 000 euros . (demande de la banque)

Le conseil municipal se dit prêt à garantir la moitié de la somme empruntée mais invite l'ACCA à consulter plusieurs autres établissements pour éventuellement éviter cette exigence compte tenu des faibles sommes en jeu .

ETUDE ENVIRONNEMENTALE ANCIENNES EXPLOITATIONS MINIERES DE ST MARTIN LA SAUVETE

Daniel CHALOT, Adjoint, présente les résultats de l'étude réalisée aux droits des habitations installées près des restes des dépôts miniers de la concession de St Martin la Sauveté suite à une réunion en Sous Préfecture à laquelle il a assisté (plomb ...).

St Just en Chevalet semble peu concernée mais, par sa position de proximité avec la commune de St Martin La Sauveté, fera malgré tout partie de la zone d'études complémentaires prévues au second trimestre 2016 avec des conclusions prévues elles en 2017.

AVANCEMENT AU GRADE D ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Le Maire informe l'assemblée municipale qu'un agent de l'unité technique actuellement adjoint technique territorial de 1ère classe peut prétendre au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe. Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de cette promotion qui prendra effet au 1er janvier 2017.

DELAISSE VOIRIE A L ALLEE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que, ce jour, accompagné d'élus, il s'est rendu à l'Allée, chez Madame et Monsieur VERNIN afin d'étudier l'opportunité de leur céder un délaissé de voirie communale en pied de façade de leur maison .

Cette cession s'accompagnerait de la cession de deux petites parties de chemins ruraux terminant en «cul de sac » sur la propriété VERNIN .

Le premier point ne fait pas débat et il fut convenu sur le terrain que la demande était légitime. Le second point est plus discuté .

Les demandeurs vont réfléchir et éventuellement abandonner leur sollicitation.

CU RICHARD / SCI LA CHAUCESSY

Au dernier conseil municipal, il avait été décidé d'émettre un avis favorable au certificat d'urbanisme qui allait être déposé par la SCI LA CHAUCESSY pour la parcelle mitoyenne à celle en activité C956 en vue de la construction de nouveaux bureaux. Cette parcelle était d'ailleurs déjà réservée en vue d'une éventuelle extension de l'entreprise RICHARD au projet de PLU.

Le conseil municipal délibère à nouveau favorablement en argumentant sa motivation par la nécessité, pour l'entreprise RICHARD, de délocaliser les bureaux existants compte tenu de leur emplacement actuel peu adapté et de la nécessité de disposer de locaux plus fonctionnels participant à la restructuration de l'entreprise et à sa pérennité dans un monde économique par ailleurs en difficulté.

Le Maire ne prend pas part au vote comme lors du dernier conseil.

QUESTIONS DIVERSES

✚ Monsieur le Maire fait part de la nécessité de reprendre l'enrobé de la place de la mairie (côté ex trésorerie) afin de la rendre plus carrossable et d'améliorer l'accès aux personnes handicapés... Daniel Chalot est chargé du suivi des travaux.

✚ Monsieur le Maire fait part des invitations auxquelles les élus sont conviés :

- Pot d'accueil camping par le gestionnaire M. AUDRAS : samedi 2 avril à 19 h
- AG « Bien Vivre en Pays d'Urfé » vendredi 8 avril 20 h - salle ERA
- Théâtre au profit de "Mathis pour la Vie " : samedi 9 avril 17 h salle rue de Thiers

IMPORTANT :

Monsieur le Maire fait un point sur le sujet de l'intercommunalité suite à la récente rencontre des Présidents des communautés de communes :

- du Pays d'Urfé,
- de Val d'Aix et de l'Isable,
- de la COPLER ,
- de Balbigny

avec le Directeur de cabinet du Ministre J.M. BAYLET.

Rappel : Les 4 Présidents militent pour un territoire traversant d' EST en OUEST le département et regroupant les 4 communautés de communes précitées (territoire au sud du Roannais : de St Priest la Prugne à Violay).

La municipalité renouvelle son engagement en faveur d'une intégration à Roannais Agglomération pour toutes les raisons maintes fois expliquées. La procédure suit son cours. Aucune décision n'est encore arrêtée par le Préfet.

✚ **IMPORTANT :**

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable suite à l'enquête publique qui s'est déroulée sur les communes de Chérier et la Tuilière quant au projet d'installation d'un parc éolien (sauf éolienne n°5).

Malgré cela :

Le dossier suit son cours et aucune autorisation n'est pour l'instant accordée.

Le conseil municipal suit cette affaire eu égard aux conséquences qu'il considère comme extrêmement négatives pour le territoire et aux autres projets qui s'annoncent déjà en plus de celui-ci. Il est notamment évoqué les résultats du parc voisin de LAPRUGNE en terme de production d'électricité.

✚ Emmanuelle Barlerin indique que la commune accueillera deux personnes au sein de l'unité technique dans le cadre de TIG : une en avril, l'autre en mai, juin, juillet.

✚ Le Maire présente le projet de BOUYGUES TELECOM pour le renforcement de leur relais au "Champ de Foire".

✚ Les Rendez-vous des Monts de la Madeleine auront lieu du 18 au 20 septembre 2016 aux Biefs 42310 St BONNET DES QUARTS.

✚ Monsieur le Maire donne connaissance du calendrier des manifestations commémoratives établi par la préfecture. Il est convenu, cette année, en raison du centenaire de commémorer le centenaire de la bataille de Verdun (à voir cependant avec la FNCA et son bureau ; Bernard Meier rencontrera Jean Tuffet).

La séance est levée à 23 H 30